



LANCER UN AGENDA 21

Pourquoi ? Comment ? Quel lien avec le commerce équitable ?

En 2002, 10 ans après le Sommet de la Terre de Rio, la communauté internationale s'est réunie à Johannesburg afin de faire le point sur la mise en œuvre des décisions prises en matière de développement durable depuis 1992. Ces conférences ont permis une prise de conscience globale et ont amené de nombreuses organisations à mettre les principes du développement durable au cœur de leurs politiques. Mettre en œuvre un « agenda 21 » au sein de sa structure participe à cette démarche. Par un travail en concertation, il s'agit effectivement de susciter des débats, des réflexions et des actions pour un développement équitable et durable.

CONTEXTE GLOBAL

L'Agenda 21 – En 1992, au Sommet de la Terre de Rio, 173 Chefs d'Etat signent un programme d'actions pour le 21ème siècle : « l'Agenda 21 », qui appelle la communauté internationale à agir pour préserver la planète et construire un développement plus responsable, plus équitable, et durable...

Le Comité 21 – *Comité français pour l'environnement et le développement durable* est né en 1995 pour matérialiser l'Agenda 21 en France. Le Comité 21 a mobilisé des décideurs publics, privés, associatifs, représentants différentes composantes de la société française réparties en 4 Collèges : **entreprises ; collectivités territoriales ; associations ; établissements publics, organismes de recherche et d'éducation, médias**. Le Comité 21 vise à favoriser **l'appropriation du développement durable par tous**, en accompagnant ses adhérents dans sa mise en œuvre, tout en valorisant leurs bonnes pratiques.

Les 5 engagements du Comité 21 pour la période 2005-2015 :

- ✓ Adopter des modes de production et consommation responsables et réduire les émissions de CO2
- ✓ Contribuer à préserver la biodiversité et promouvoir le tourisme durable
- ✓ Respecter la diversité culturelle et lutter contre les exclusions
- ✓ Soutenir les filières environnementales et l'économie sociale
- ✓ Renforcer la solidarité internationale et promouvoir auprès des collectivités l'affectation de 1% du budget aux Objectifs du Millénaire

METTRE EN ŒUVRE UN AGENDA 21

✓ Les différentes étapes

Concertation : constituer un comité consultatif, « Le Forum 21 », destiné à porter la démarche au sein de sa structure.

Etat des lieux : élaborer un diagnostic des politiques et pratiques en matière de développement durable et interroger les salariés et autres parties prenantes afin de connaître leurs attentes en la matière.

Elaboration d'un plan d'actions en différentes étapes : le plan de financement, la recherche de partenaires financiers et méthodologiques, le recrutement d'un ou de plusieurs chargés de mission, la et/ou d'un bureau d'études.

La mise en œuvre opérationnelle du plan d'action.

✓ Les dispositions d'accompagnement et d'appuis possibles

Afin d'optimiser le travail et la réussite d'un Agenda 21, il faut travailler collectivement, prendre exemple sur les acteurs existants, engager des professionnels pour élaborer correctement la stratégie à adopter et bien évaluer la portée des actions à mettre en œuvre.

De nombreux acteurs peuvent vous conseiller et vous suivre dans la mise en place et la réalisation de votre Agenda 21; il s'agit aussi bien de collectifs consultatifs et professionnels, que de structures compétentes en développement durable (comme les associations et les ONG).



DES EXEMPLES DE MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 21

✓ Dans le cadre de démarches globales

Les entreprises

En décembre 2001, EDF a signé son Agenda 21. Ses 21 principes directeurs s'articulent autour de 4 axes affirmant la volonté d'être un groupe ouvert, responsable, engagé, et partenaire. Cela passe par la certification ISO 14001 du Groupe EDF en avril 2002 et l'intégration de toutes les entités opérationnelles au périmètre de ce certificat à l'horizon 2004.

Les associations

Le Collectif Jo'burg 2002, Agir pour l'Environnement et 4D (Dossiers et Débats pour le Développement Durable), en partenariat avec 40 autres associations, organisent une campagne nationale : "Penser globalement, agir localement : l'Agenda 21 local". La **Ligue de l'enseignement** (membre de la PFCE) est d'ailleurs l'une des premières associations à mettre en œuvre un agenda 21. Celui-ci vise à intégrer des actions de promotion du commerce équitable.

Les collectivités

A l'échelle de son territoire, la ville d'Annemasse (Haute Savoie) a élaboré un "Agenda 21 local", concrétisant le principe "Penser global - Agir local". Elaboré en partenariat avec tous les acteurs du territoire : citoyens, associations, acteurs institutionnels, économiques et sociaux, experts de l'environnement, de l'animation culturelle, de l'urbanisme. L'Agenda 21 d'Annemasse a notamment permis la réalisation d'un travail interne de sensibilisation des élus et des techniciens de la municipalité et la construction des bâtiments publics en intégrant les critères de Haute Qualité Environnementale.

✓ Parce qu'il participe du développement durable, qui est l'une de ses finalités, le commerce équitable trouve pleinement sa place au sein d'un Agenda 21.

Il peut effectivement induire :

- des actions de sensibilisation et formations, d'éducation au développement (supports pédagogiques, interventions, débats, etc.) organisées en lien avec des acteurs.
- Une consommation de biens et de services issus du commerce équitable
- Un relais des campagnes de sensibilisation du grand public aux enjeux du commerce équitable et de la solidarité.
- L'exemplarité et des pratiques vis-à-vis des cibles et partenaires de la structure.

POUR EN SAVOIR PLUS...

PFCE: www.commerceequitable.org

Comité 21 : www.comite21.org

L'agenda 21 de la Mairie d'Annemasse : www.mairie-annemasse.fr/article/articleview/950/1/466/

Le site web du Collectif Jo'Burg 2002 : www.collectifjoburg2002.org/campagne/

Le site web de la Ligue de l'Enseignement : www.laligue.org

L'agenda 21 du groupe EDF : www.edf.fr/21800i/Accueilfr/Developpementdurable.html